



# AFIRMINFO

DECEMBRE 2013

La Citation à méditer : Une vie, c'est 70, 80 sapins de Noël. Remarquez, quelquefois il suffit d'un platane...*Michel Galabru*

**La société AFIRM vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année**

## VEILLE JURIDIQUE

### **ICPE : L'incendie est l'accident le plus fréquent**

Le site ARIA a mis en ligne l'inventaire 2013 des accidents technologiques : sur la totalité des événements recensés dans les ICPE : l'incendie est le plus fréquent, suivi des rejets de matières dangereuses, puis des explosions et enfin des effondrements.

### **Garanties financières : des précisions**

La direction générale de prévention des risques précise les modalités d'application des garanties financières aux ICPE.

*Note relative aux garanties financières pour la mise en sécurité des installations définies au 5° du R.516-1 du Code de l'environnement.*

### **Audit énergétique : les entreprises concernées**

Les entreprises dont l'effectif dépasse 250 personnes, ou dont le chiffre d'affaires dépasse 50 millions d'euros, ou dont le total de bilan excède 43 millions d'euros, devront réaliser un audit énergétique de leurs activités avant le 5 décembre 2015. L'audit devra être renouvelé ensuite tous les quatre ans.

*Décret n°2013-1121 du 4 décembre 2013 relatif aux seuils au-delà desquels une personne morale réalise un audit énergétique*

### **DEEE : du nouveau**

Le Ministère de l'écologie vient d'ouvrir une consultation publique sur le projet de décret transposant la directive 2012/19/UE du 4 juillet 2012 relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques.

Le décret n°2013-988 prévoit que les équipements électriques et électroniques mis sur le marché ne peuvent contenir aucune des substances énumérées dans l'annexe II de la directive 2011/65/UE.

*Décret n°2013-988 du 6 novembre 2013 relatif à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques.*

### **Réforme de l'enquête publique : parution du guide du commissaire enquêteur**

Une nouvelle version du guide des commissaires-enquêteurs a été éditée par la Compagnie nationale des commissaires-enquêteurs Les 3 principales nouveautés :

1. la possible suspension d'une enquête publique si une modification substantielle de la situation intervient ;
2. la possibilité d'ouverture d'une enquête complémentaire lorsque la première procédure s'est conclue sur un avis très défavorable.
3. le commissaire-enquêteur a à présent le pouvoir d'organiser une réunion publique d'information et d'échange. Il doit être consulté par le préfet pour fixer avec lui le contenu, les délais et les modalités de l'enquête

*Décret n°2011-2018 du 29 décembre 2011*

### **Code minier : le projet du nouveau Code remis au Ministre de l'Environnement**

Le projet de code minier prévoit notamment le renforcement de la consultation du public et l'attribution d'un permis d'exploration minière accordée sous 3 mois. De plus, les travaux miniers seraient soumis aux règles des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

### **REACH : Parution de la nouvelle liste SVHC**

Le 16 décembre est parue sur le site de l'ECHA la nouvelle liste SVHC augmentée de 7 substances. La liste SVHC comprend à présent 151 substances.

### **Nouveautés au 1er janvier 2014 !**

- Temps partiel : passage à une durée minimale hebdomadaire de 24 heures. Cette obligation s'applique dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour toute nouvelle embauche et au plus tard en 2016 pour les contrats conclus avant le 1<sup>er</sup> janvier 2014.
- Le taux du Crédit d'impôt compétitivité emploi passe de 4 à 6%.
- Obligation de présenter une comptabilité informatisée en cas de contrôle fiscal. *Arrêté du 29 juillet 2013*

**Accompagnement à la réalisation de dossiers ICPE, Management et organisation, veille et conseils juridiques...**

**AFIRM vous accompagne selon vos besoins. Contactez AFIRM.**

ACCOMPAGNEMENT - FORMATION – INGENIERIE – RESSOURCE HUMAINE – MANAGEMENT DES RISQUES  
SARL AFIRM - Capital 8000.00 € - RCS TOULON 451 327 829 Code APE : 7022Z

[contact@afirm-conseil.fr](mailto:contact@afirm-conseil.fr) - [www.afirm-conseil.fr](http://www.afirm-conseil.fr)

PROVENCE MEDITERRANEE	AUVERGNE RHONE ALPES
372, Chemin du Val doux 83200 TOULON Siret n° 451 327 829 00011	10, montée de CHANTEMULE – 43140 LA SEAUVE SUR SEMENE Siret n°451 327 829 00029
<b>] 04 94 24 44 52</b>	<b>] 04 71 61 02 03</b>